

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 05 AVRIL 2023**

Etaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT arrivée à partir de la délibération n°02, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT arrivée à partir de la délibération n°10, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS arrivé à partir de la délibération n°10, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN arrivé à partir de la délibération n°10, M Bertrand SAUVAGE, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

Absente excusée : Mme Céline BRUNETEAU.

M Joël BEUVE a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

**PROCES-VERBAL**

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 09 février 2023.

**Del n°01 – 05/04/2023 – M 57 : FONGIBILITE DES CREDITS**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°03 du 23 mai 2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**HABILITE** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

**Del n°02 – 05/04/2023 – TAUX D'IMPOSITIONS 2023**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** le maintien des taux d'imposition pour 2023 à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	31,06 %
Taxe foncière (non bâti) :	22,73 %
Taxe d'habitation :	5,68 %.

**Del n°03 – 05/04/2023 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune et de ses budgets annexes, l'assainissement et le photovoltaïque de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant l'assemblée :**

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que les comptes de gestion de la commune et ses budgets annexes, le service assainissement et le photovoltaïque, dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Del n°04 – 05/04/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - PHOTOVOLTAÏQUES**

Monsieur Bruno HAMEL, maire, est sorti et n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le compte administratif présenté par Michel HOUSSIN, adjoint, dressé par Bruno HAMEL, Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>BUDGET ANNEXE : PHOTOVOLTAÏQUES</b>						
Résultats reportés		3 815,16		10 797,72		14 612,88
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	1 366,66	2 002,52	2 964,32	4 801,50	4 330,98	6 804,02
	1 366,66	5 817,68	2 964,32	15 599,22	4 330,98	21 416,90
Résultats de clôture		4 451,02		12 634,90		17 085,92
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 366,66	5 817,68	2 964,32	15 599,22	4 330,98	21 416,90
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		4 451,02		12 634,90		17 085,92

**Del n°05 – 05/04/2023 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUES**

M le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2022.

**Ces résultats font apparaître**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 1 837,18 €  
 ⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 635,86 €

**A la clôture de l'exercice 2022**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 12 634,90 €  
 ⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 4 451,02 €

**Les restes à réaliser**

⇒ Recettes : 0,00 €  
 ⇒ Dépenses : 0,00 €  
 Soit un résultat de 0,00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 0,00 €  
 ⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 12 634,90 €  
 ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 4 451,02 €

Entendu l'exposé de M le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2022.

**Del n°06 – 05/04/2023 – BUDGET PRIMITIF 2023 : PHOTOVOLTAÏQUES**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2023 photovoltaïques qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

**Section de fonctionnement :** 16 801,90 €  
**Section d'investissement :** 6 454,02 €.

**Del n°07 – 05/04/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ASSAINISSEMENT**

Monsieur Bruno HAMEL, maire, est sorti et n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le compte administratif présenté par Michel HOUSSIN, adjoint, dressé par Bruno HAMEL, Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		6 131,39	2 709,43		2 709,43	6 131,39
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	37 190,31	36 102,33	39 028,19	41 737,62	76 218,50	77 839,95
	37 190,31	42 233,72	41 737,62	41 737,62	78 927,93	83 971,24
Résultats de clôture		5 043,41				5 043,31
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	31 190,31	42 233,72	41 737,62	41 737,62	78 927,93	83 971,24
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		5 043,41				5 043,31

**Del n°08 – 05/04/2023 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

M le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2022.

**Ces résultats font apparaître**

- ⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 2 709,43 €
- ⇒ Dans la section d'investissement, un déficit de 1 087,98 €

**A la clôture de l'exercice 2022**

- ⇒ Dans la section de fonctionnement, un résultat de 0,00 €
- ⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 5 043,41 €

**Les restes à réaliser**

- ⇒ Dépenses : 0,00 €
- ⇒ Recettes : 0,00 €
- Soit un déficit de 0,00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation de résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

- ⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : compte 1068 0,00 €
- ⇒ Solde du déficit de fonctionnement : D compte 002 0,00 €
- ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 5 043,41 €

**Entendu l'exposé de M le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2022.

**Del n°09 – 05/04/2023 – BUDGET PRIMITIF 2023 : ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2023 assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :** 50 558,00 €
- Section d'investissement :** 43 909,00 €.

**Del n°10 – 05/04/2023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE**

Monsieur Bruno HAMEL, maire, est sorti et n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le compte administratif présenté par Michel HOUSSIN, adjoint, dressé par Bruno HAMEL, Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE BUDGET PRINCIPAL</b>						

Résultats reportés	115 855,11			258 373,36	115 855,11	258 373,36
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	187 458,35	328 804,93	389 309,88	512 061,37	576 768,23	840 866,30
	303 313,46	328 804,93	389 309,88	770 434,73	692 623,34	1 099 239,66
Résultats de clôture		25 491,47		381 124,85		406 616,32
Restes à réaliser	251 061,00	125 895,00			251 061,00	125 895,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	554 374,46	454 699,93	389 309,88	770 434,73	943 684,34	1 225 134,66
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	99 674,53			381 124,85		281 450,32

### **Del n°11 – 05/04/2023 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 - BUDGET**

#### **COMMUNAL**

M le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2022.

#### **Ces résultats font apparaître**

- ⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 122 751,49 €
- ⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 141 346,58 €

#### **A la clôture de l'exercice 2022**

- ⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 381 124,85 €
- ⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 25 491,47 €

#### **Les restes à réaliser**

- ⇒ Dépenses : 251 061,00 €
- ⇒ Recettes : 125 895,00 €
- Soit un déficit de 125 166,00 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

- ⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 99 674,53 €
- ⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 281 450,32 €
- ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 25 491,47 €

Entendu l'exposé de M le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2022.

### **Del n°12 – 05/04/2023 – BUDGET PRIMITIF 2023 : COMMUNE**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :** 758 639,32 €
- Section d'investissement :** 427 718,00 €.

### **Del n°13 – 05/04/2023 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CCAS**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**FIXE** la subvention de fonctionnement versé au CCAS pour l'année 2023 d'un montant de 1 748,00 €.

### **Del n°14 – 05/04/2023 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget assainissement pour permettre l'équilibre de celui-ci.

### **Del n°15 – 05/04/2023 – MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN : AVENANT DE PROLONGATION DE DUREE**

Vu la délibération n°01 du 23/02/2015 autorisant Mme le Maire à signer le marché procédure adaptée de maîtrise d'œuvre avec la société SA2E,

Vu la notification du marché reçu par SA2E le 04 mai 2015 pour une durée d'exécution de 36 mois soit une fin en mai 2018,

Vu l'avenant n°01 du 15 octobre 2019 prolongeant la durée d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'au 31 décembre 2021,

Considérant que le Covid-19 et la guerre en Ukraine ont retardé la fin des constructions des maisons d'habitation dans le lotissement le Plant Martin,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de prolonger la durée d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre du lotissement le Plant Martin jusqu'au 31 décembre 2024,

**AUTORISE** M le Maire à signer l'avenant n°3 de prolongation de la durée du marché.

**Del n°16 – 05/04/2023 – PROTECTION JURIDIQUE : AVOCAT POUR ELU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M Joël BEUVE a déposé plainte pour violence sur une personne chargée de mission de service public et est convoqué devant le tribunal judiciaire le 18 avril prochain en tant que victime.

La protection juridique a été consultée et a confirmé la prise en charge d'un avocat dans le cadre des garanties.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** qu'un avocat a été nommé par l'assurance protection juridique pour défendre M Joël BEUVE suite à son dépôt de plainte pour violence sur une personne chargée de mission de service public.

**Del n°17 – 05/04/2023 – DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE OUVERTURE D'UNE PORTE LOGEMENT LESAULNIER**

M le Maire rappelle que la maison LESAULNIER acquise par la commune a été utilisée en partie pour la MAM et en partie pour la rénovation et l'extension du logement du bourg. Il reste une troisième partie à utiliser, et pour celle-ci, il y a lieu d'ouvrir une porte pour y accéder. M le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de déclaration préalable au nom de la Commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** M le Maire à déposer une demande de déclaration préalable au nom de la Commune, pour l'ouverture d'une porte afin d'accéder à la partie restante de la maison LESAULNIER, et à accomplir toutes les formalités afférentes.

**Del n°18 – 05/04/2023 – COMMERCE DEVIS SUPPLEMENTAIRES CHARPENTE ET COUVERTURE**

Vu la délibération n°05 du 17 janvier 2023 acceptant les devis pour la réfection de la charpente et de la couverture du commerce,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le couvreur doit rehausser le moteur de la hotte pour la réalisation des travaux de réfection de la charpente et de la couverture du commerce et poser du bac-acier anti-condensation autour du moteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** les devis supplémentaires de l'entreprise Boisnard Bonhomme pour :

- Dépose et repose hotte moteur pour un montant de 689,00 € HT soit 826,80 € TTC ;
- Pose et fourniture de bac acier anti-condensation pour un montant de 303,60 € HT soit 364,32 € TTC ;

**AUTORISE** M le Maire à signer ces devis.

**DIVERS**

**Exposition photos bourg** : inauguration 03 juin 2023 à 12h00.

**Date prochaine séance** : 18 avril 2023 à 20h30.

Fin de la séance à 19h10.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
<i>HAMEL Bruno</i>	
<i>BEUVE Joël</i>	